

M. Samy Kayembe, Président
Centre Hospitalier Universitaire et
Psychiatrique de Mons-Borinage
Boulevard Kennedy, 2
7000 Mons

Bruxelles, le 8 février 2023

Monsieur le Président,

Par la présente, nous vous faisons part de la décision de l'Université libre de Bruxelles quant aux alternatives proposées dans le cadre de la réorganisation de l'actionariat de la Société Coopérative Intercommunale Centre Hospitalier Universitaire et Psychiatrique de Mons-Borinage.

Considérant la scission partielle de la CHUPMB avec constitution d'une nouvelle association qui hébergera son Secteur A « CHU Ambroise Paré » ;

Considérant que ce Secteur A « CHU Ambroise Paré » sortira du giron de la CHUPMB ;

Considérant que l'ULB détient 2.000 actions du Secteur A de la CHUPMB libérées à hauteur de 30.986,69 euros ;

Considérant qu'il est proposé aux actionnaires du Secteur A de la CHUPMB, soit de rester membre de l'Intercommunale en optant pour un échange d'actions entre le Secteur A et le Secteur B, soit de démissionner de l'Intercommunale ;

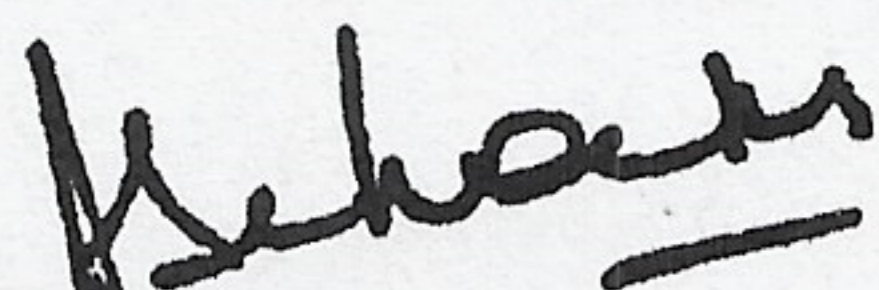
Considérant que le Secteur B de la CHUPMB couvre des activités psychiatriques et de santé mentale et plus particulièrement la gestion et l'exploitation du Centre Hospitalier Psychiatrique « Le Chêne aux Haies » ;

Tout en souhaitant pouvoir explicitement réévaluer sa position à la fin du premier semestre de l'année 2023, l'Université libre de Bruxelles décide :

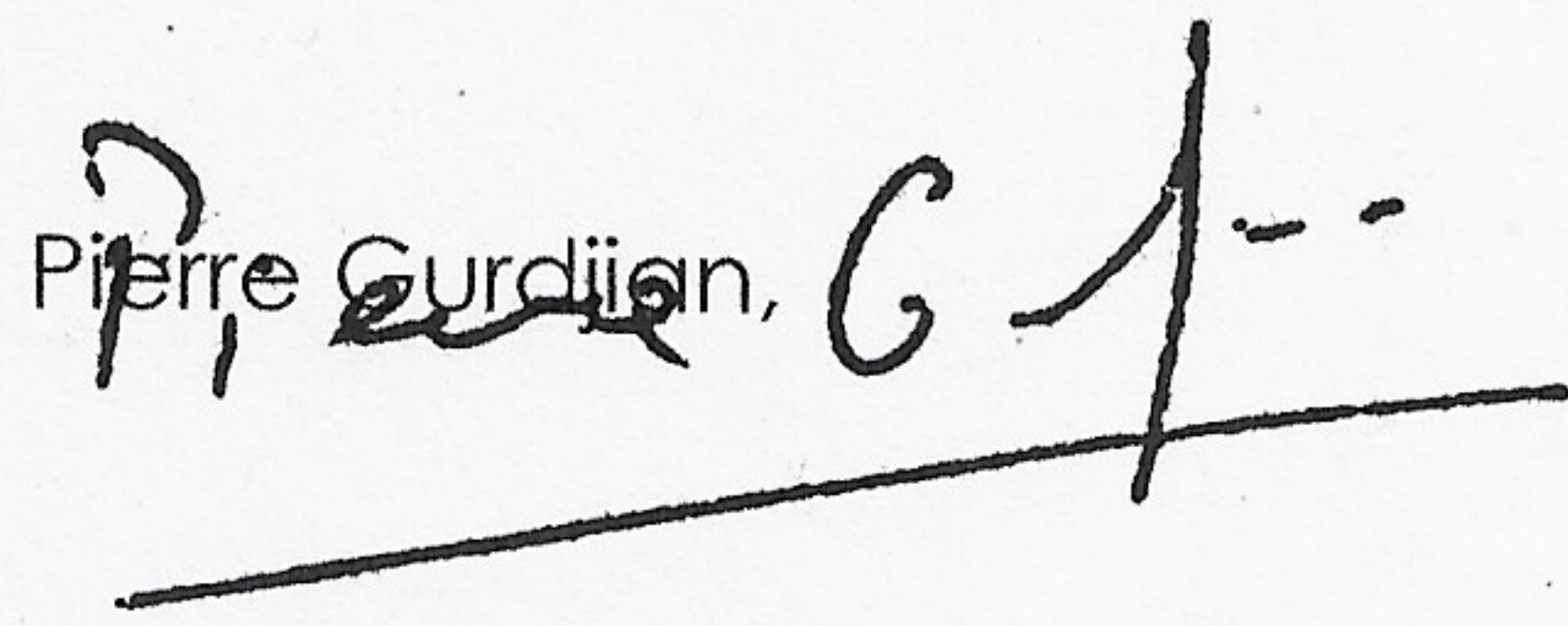
- De rester membre de l'Intercommunale ;
- De se retirer du Secteur A, dans lequel l'ULB détient 2.000 actions ;
- De procéder à une souscription identique dans le Secteur B ;
- De transmettre la présente décision à la Société Coopérative Intercommunale Centre Hospitalier Universitaire et Psychiatrique de Mons-Borinage.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Annemie Schaus,


Réctrice

Pierre Gurdjian,


Président du conseil d'administration